



Compte-rendu
de la réunion du
Conseil Municipal
du
23 septembre 2014

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain Marchal.

Date de la Convocation : le 15 septembre 2014

PRESENTS : Alain MARCHAL, Rémy BRULÉ, Alain PIERS, Céline OLIVIER, Chantal BOUSSICAUD, Jean-Eudes DAVID, Alain GILLOT, Marie-Paule DÉNOS, Christel BARBOTEAU, Denis BARRÉ, Laurent JÉGAT, Françoise BLANCHARD, Martial GUYOT, Sandrine BARBIER, Soizig TEXIER, Claire MARQUENIE, Virginie SABLÉ, Jérôme FABLET, Yoann BEUNEL, Cindy LE ROCH

ABSENTS DONNANT POUVOIR : M. Michel LEQUITTE donnant pouvoir à M. A. MARCHAL
Mme Anne MOISAN donnant pouvoir à M. F. BLANCHARD

ABSENTE: Mme Carole CHOPELIN

Membres en exercice : 23

Membres présents : 20

Membres absents : 3

Procurations : 2

Votants : 22

Madame Claire Marquenie a été élue secrétaire de séance

1. SURTAXE ASSAINISSEMENT 2015

M. le Maire indique qu'afin de permettre le financement des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et éviter des hausses tarifaires il est proposé de revaloriser de 0,5 % les tarifs de la surtaxe assainissement. La part fixe de l'industriel fait l'objet d'une indexation.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,

le Conseil Municipal **décide** :

- **de fixer comme suit les tarifs de la surtaxe assainissement :**
 - **Abonnement : 18,75 €**
 - **M³ consommé :**
 - **de 0 à 6000 m³ : 0,804 €**
 - **au-delà de 6000 m³ : 0,0203 €.**

2. INDEMNITÉ DE SURVEILLANCE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014

Mme Olivier précise que la commune est responsable de l'encadrement des enfants pendant le temps de la pause méridienne. A ce titre, il est proposé de rembourser les temps d'intervention assuré par le personnel de l'école St Joseph. Le montant de la subvention s'élève à 1 147,36 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,

le Conseil Municipal **décide** :

- **de verser une subvention de 1 147,36 € au bénéfice de l'OGEC de l'école St Joseph au titre des indemnités de surveillance.**

3. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE VOIRIE

M. le Maire indique que le programme d'entretien de voirie est préparé en collaboration avec les services communautaires. Les travaux font l'objet d'un marché propre par commune. Au regard de la dépense estimée, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide maximale du Conseil Général.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,

le Conseil Municipal **décide** :

- **de solliciter l'aide du Conseil Général pour la réalisation du programme voirie.**

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU TAUX DE SOLIDARITE DEPARTEMENTAL

M. le Maire propose de déposer deux dossiers dans le cadre du TSD. Le premier concerne l'agrandissement du cimetière, le second l'extension du pôle de services. Le montant des aides sollicitées est de 47 432,5 € pour le cimetière et de 27 567,5 € pour le pôle de services soit un total de 75 000 € se rapportant à un montant global de travaux plafonné à 300 000 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,

le Conseil Municipal **décide** :

- **de solliciter l'aide du conseil général au titre du TSD pour les travaux suivants :**
 - **agrandissement du cimetière (2^{ème} phase)**
 - **extension du pôle de services.**

5. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

M. le Maire indique qu'en lien avec M. Jégat, référent sécurité routière, une étude est en cours pour doter la commune d'équipements visant à améliorer la sécurité notamment en limitant la vitesse. Aussi, un dossier de demande de subvention pourra être déposé auprès du Conseil Général.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,

le Conseil Municipal **décide** :

- **de solliciter l'aide du conseil général au titre des amendes de police pour les acquisitions et aménagements visant à conforter la sécurité routière dans le bourg.**

6. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU CONSEIL GENERAL

M. le Maire précise que dans le cadre de sa politique culturelle, un projet de développement de l'espace musée/animation avec intégration de la collection départementale de la costumière de Mme Bouquet-Nadaud. Ce projet a aussi pour objet de vitaliser et d'aménager le cœur du bourg.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,

le Conseil Municipal **décide** :

- **de solliciter l'aide exceptionnelle du conseil général au titre de sa politique culturelle pour le développement de l'espace muséographique lié aux costumes.**

7. APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT DE L'EAU DU MORBIHAN ENTERINES PAR ARRETE PREFECTORAL DU 22 JUILLET 2011, MODIFIES PAR L'ARRETE PREFECTORAL DU 25 JUIN 2013

Le Maire,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CS-2014-048 du Comité Syndical de Eau du Morbihan du 27 juin 2014,

Soumets au conseil municipal le projet de modification des statuts en vigueur du Syndicat de l'Eau du Morbihan, approuvé par le Comité Syndical de Eau du Morbihan le 27 juin 2014.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,

le Conseil Municipal **se déclare** :

- **favorable au projet de modification des statuts de Eau du Morbihan tels que rédigé en annexe à la délibération n° CS 2014-048 du Comité Syndical du 27 juin 2014,**
- **donne pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

8. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION SATESE

M. le Maire rappelle que la Commune bénéficie de l'appui technique du SATESE (Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux) dans le cadre d'une convention dont le terme arrive à échéance le 31 décembre prochain. Les missions assurées sont :

- l'expertise technique et de conseil pour l'exploitation de la station
- l'appui à la mise en place des équipements et à la validation annuelle de l'autosurveillance
- l'information technique et réglementaire applicable au domaine de l'assainissement collectif
- la collecte des données descriptives pour la mise à jour de l'observatoire départemental de l'assainissement.

Le coût annuel est de 800 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,

le Conseil Municipal **décide** :

- **de renouveler la convention SATESE pour une durée de 3 ans et pour un coût annuel de 800 € HT.**
- **d'autoriser M. le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.**

9. ENQUETE PUBLIQUE SUR INSTALLATIONS CLASSEES : SOCIETE LES MATERIAUX DE L'OUST

M. le Maire invite Messieurs David et Brulé à présenter ce point. M. le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique dont la consultation au public est ouverte du 1^{er} au 29 septembre. Son objet porte sur la mise en service d'une nouvelle installation de concassage (en remplacement de l'ancien concasseur). Il est fait observer qu'une erreur s'est glissée dans ledit dossier puisqu'il est mentionné que la commune de Sérent ne fait pas l'objet d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Il s'avère que le PPRI de la Vallée de l'Oust intègre la commune de Sérent. Interrogée par la commune sur cette question, la Société des Matériaux de l'Oust a notifié à la commune qu'il y a bien eu une omission, toutefois « les terrains visés ne sont pas concernés par l'un des zonages réglementaires ».

En conséquence, il est proposé d'émettre un avis favorable à la demande présentée sous réserve qu'elle respecte les dispositions législatives en vigueur.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,

le Conseil Municipal **décide** :

- **en application des dispositions de la législation en vigueur en matière d'installations classées, d'émettre un avis favorable à la demande présentée par la SARL les Matériaux de l'Oust.**

10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. le Maire explique que suite au départ de M. Sarazin, Technicien, les services techniques ont été réorganisés. Au regard des évolutions de carrière et conformément aux besoins de service il est proposé de modifier en conséquence le tableau des emplois.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,

le Conseil Municipal **décide** :

- **de modifier comme suit, à compter du 1^{er} septembre, le tableau des emplois :**
 - **Suppression du poste de technicien et création d'un poste d'agent technique de 2^{ème} classe**
 - **Création d'un poste d'agent technique de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'agent technique de 2^{ème} classe.**
- **Taux de promotion au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe : 100% (un fonctionnaire remplissant les conditions d'avancement de grade et avancement conforme aux besoins de service).**

11. AFFAIRES DIVERSES

a) Bilan du restaurant scolaire

Mme Olivier donne lecture du bilan financier du restaurant scolaire pour l'année 2013/2014. Les dépenses ont augmenté de 3,42 % pour dépasser les 152 000 €. Les postes alimentation et frais de personnel constituent l'essentiel de la dépense. Il est à noter que près de 30% des produits alimentaires proviennent de producteurs locaux. La part de l'alimentation dans le coût global représente près de 28 % du total. Le nombre de repas servis a été en moyenne de 206 (199 l'année passée). Le coût global d'un repas est de 5 €, la prise en charge de la commune par repas s'élève à 1,91 € (pour atteindre 60 700 € sur l'année). La commune vient d'adhérer à un groupement d'achat.

b) Rentrée scolaire

Mme Olivier indique que la rentrée scolaire s'est déroulée dans des conditions globalement satisfaisantes. Concernant le mercredi, les transports scolaires ne concernent

qu'une petite dizaine d'enfants aussi le ramassage est assuré par deux « tournées » de minibus.

La fréquentation de l'ALSH se limite également à une dizaine d'enfants aussi et compte tenu des nombreuses manutentions que suppose le fonctionnement du service dans le restaurant scolaire, une réflexion sera conduite pour faciliter la gestion de cette matinée. Les « Temps d'Activités Péri-scolaires » (TAP) fonctionnent bien et Mme Olivier remercie l'ensemble des intervenants (élus, enseignants, personnel municipal, animateurs,...) qui s'est impliqué dans ce dossier. Il est à noter que tous les enfants font à minima une activité.

c) Bilan de la saison touristique

Mme Blanchard détaille la fréquentation aux différentes animations qui ont été conduites par la commune pendant la saison touristique. Les différentes visites et balades (contée en calèche, nature...) ont attiré plus de 200 participants. Avec un franc succès pour les balades en calèche. Le nombre d'entrée au musée a atteint 420 dont 10 % d'étrangers. La fréquentation du point I s'est élevée à 605 personnes (+17 %/2013). Les terrasses musicales ont connu un franc succès puisqu'il y avait plus d'une centaine de personnes à chaque soirée. Les journées du patrimoine ont permis d'accueillir entre 90 et 170 visiteurs par chapelle. C'est aussi l'occasion d'échanges fructueux avec les artistes. La dépense (hors frais de personnel) pour ces animations avoisine les 6 300 €.

M. Piers communique les chiffres de la fréquentation du camping municipal. Sur les mois de juin à août ce sont plus de 2000 nuitées qui ont été comptabilisées soit un chiffre voisin à celui de l'an passé. Une réflexion devra être menée pour aménager les vestiaires, créer un local d'accueil et mettre en place une liaison douce avec la salle des fêtes.

d) Point sur les projets et travaux en cours

Les travaux pour la réalisation d'un parking entre le nouvel EHPAD et le cimetière ont débuté. La dépense globale sera de l'ordre de 48 000 € HT.

La réception du nouvel EHPAD devra avoir lieu en fin d'année. La consultation en vue d'effectuer les travaux d'extension du cimetière est en cours, la date de remise des offres est fixée au 03 octobre 2014.

La commune a fait l'acquisition le 08 août dernier de la salle de spectacles. Il conviendra de faire un appel d'offres pour la couverture.

e) Questions intercommunales

La CCVOL a délibéré favorablement pour la poursuite des travaux à la piscine intercommunale de Sérent (Pentagliesse...)

Suite à la décision du conseil communautaire, la commune sera prochainement appelée à délibérer sur la compétence « musée de la résistance de St Marcel ».

L'OPAH est prolongée d'une année.

La CCVOL organise une consultation en vue de la mise en œuvre d'une délégation de service public pour la gestion des piscines communautaires.

f) Questions diverses

CCAS : - Le repas des aînés sera organisé le 21 octobre.

- Il a été fait l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le portage des repas.

M. Barboteau donne lecture d'un courrier du Président de l'« AS des Aces » nouvelle association à l'adresse des adultes qui se substitue au tennis club. Il précise qu'une réunion avec les associations sportives sera prochainement organisée en vue de préciser les conditions d'utilisation de la salle de sports.

La question de la mise à disposition gracieuse des salles devra également faire l'objet d'un point de recadrage.

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits